

Cote du document: EB 2011/104/R.59
Point de l'ordre du jour: 20 d)
Date: 22 novembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Demande d'admission en qualité de membre non originaire

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver la demande d'admission en qualité de membre présentée par la République du Soudan du Sud.

Demande d'admission en qualité de membre non originaire

1. Par une lettre en date du 31 octobre 2011, signée par S. E. Riek Machar Teny-Dhurgon, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a demandé à être admis en qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.